



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

091-219102233-20241211-VI-DEL-2024-116-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2024  
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Date de convocation : 4 décembre 2024  
Date d'affichage : 4 décembre 2024  
Nombre de membres en exercice : 35  
Présents : 26  
Votants : 31

Délibération n° VI-DEL-2024-116

**Objet : Acquisition d'un terrain pour l'implantation d'un crématorium**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,

## ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
Mme	Maraim	SY	6 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
M	Mostefa	GHENAIM	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Matthieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale
M.	Tarik	MEZIANE	Conseiller municipal
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Fouad EL M'KHANTER représenté par Mme Sana AABIBOU, M. Olivier SIGMAN représenté par Mme Nathalie PABOUDJIAN, M Joseph ZOGBA représenté par M. Dramane KEÏTA, M. Gilles BAYART représenté par Mme Virginie TARTARIN.

ETAIENT ABSENTS : Mmes Claude MASURE, Kadiatou LY, MM. Mehdi MEJERI, Maxime MARCELIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Françoise PYBOT

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20241211-VI-DEL-2024-116-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2024  
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Vu la délibération du Conseil municipal VI-DEL-2024-103 du 2 octobre 2024, déclarant le service public relatif à la création et la gestion d'un crématorium,

Vu l'avis des domaines 2024-91223-53145 du 9 octobre 2024.

Vu le courrier du 20 novembre 2024 du propriétaire confirmant la vente du terrain à la commune,

Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville et des Quartiers en date du 2 décembre 2024,

Considérant que dans le cadre de sa compétence en matière de création et de gestion d'un crématorium, la commune d'Etampes souhaite acquérir un foncier viabilisé d'une surface de 5 000 m<sup>2</sup> sur la parcelle ZI 107 (pour partie), appartenant à Bouygues Immobilier, sur le secteur Nord Bois Bourdon.

Considérant que, soucieuse de répondre aux besoins des usagers, la commune souhaite mettre en place sur ce terrain un équipement dédié à la crémation, comprenant un bâtiment de 640 m<sup>2</sup> d'emprise au sol, et un jardin du souvenir.

Considérant que ce projet fera l'objet d'une procédure de délégation de service public visant à déléguer la construction du crématorium, son exploitation et son entretien, sous forme de concession pour une durée de 40 ans.

Considérant que le service des domaines a donné une valeur vénale de 225 000 € HT, hors droits, et que la commune a fait une proposition d'achat à 225 000 euros net vendeur (soit 45 € le m<sup>2</sup>), proposition acceptée par le propriétaire du terrain.

Considérant qu'il est envisagé de faire porter la charge foncière du projet au délégataire désigné par la commune (dans le cadre du traité de concession), il est nécessaire d'inclure dans la promesse de vente correspondant à l'acquisition du terrain, une clause de substitution au bénéfice du délégataire.

Après en avoir délibéré, 20 voix pour, 8 voix contre (MM Bayart, Corbel, Ghenaim, Hillaire, Mmes Binet-Dezert, Commeignes, Royère, Tartarin) et 3 abstentions (MM Meziane, Turlotte, Mme Tran Quoc Hung),

- Approuve l'acquisition d'un foncier viabilisé portant sur une surface de 5 000 m<sup>2</sup> issue de la parcelle ZI 107, appartenant à Bouygues Immobilier, sur le secteur Nord Bois Bourdon, pour la somme 225 000 euros net vendeur,
- Dit que les frais de notaires sont à la charge de la commune,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente correspondante (intégrant une clause de substitution au bénéfice du délégataire), l'acte de vente, ainsi que toute pièce nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.
- Dit que cette dépense sera exécutée sur l'exercice budgétaire 2026 le temps de désigner le délégataire et de mener les procédures administratives.



Franck MARLIN  
Maire d'Etampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : .....18 DEC. 2024..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**ANNEXE**  
**Plan cadastral (principe de division) :**

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20241211-VI-DEL-2024-116-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2024  
Date de réception préfecture : 17/12/2024

